



## Problème avec fosse septique

-----  
Par Xero

Bonjour,

La fosse septique de ma location qui est située dans la cave inscrite sur mon bail fuit.

Je n'ai pas de nouvelles de mon propriétaire et j'aimerais régler le problème au plus vite.

Ci je prend en charge l'intervention d'un professionnel comment puis-je faire pour répercuter les frais via mon loyer tout en restant dans la légalité ?

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Sans l'accord du bailleur, vous ne serez pas remboursé.

Et certainement pas en déduisant vous mêmes la somme du loyer.

Faites un courrier RAR au bailleur avec le devis en lui rappelant l'article 6 de la loi 89-462.

-----  
Par Xero

Merci